ART. 7 N° CL4

## ASSEMBLÉE NATIONALE

29 février 2024

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE, DE FINANCES, DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE DROIT PÉNAL, DE DROIT SOCIAL ET EN MATIÈRE AGRICOLE - (N° 2041)

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º CL4

présenté par

M. Labaronne, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances (Rapporteur pour avis)

-----

## **ARTICLE 7**

À la seconde ligne de la seconde colonne du tableau de l'alinéa 8, substituer au nombre :

« 214 »

le nombre:

« 2014 ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.